

COMMUNE DE COUIZA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2024 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13.

Nombre de conseillers présents : 8.

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DIESEN Christophe, DUBOIS Sandrine, PLANEL Régis, CHOURREU Daniel.
- **Procuration** : GARCIN Patricia a donné procuration à DAMBOY Marie-Cindy
THOREAU Josiane a donné procuration à SEBILLE Marie
- **Absent excusé** : BONNET Colette, GISEL Pierrick, LEFEBVRE Clémence.

Ordre du jour

1. Approbation du compte de gestion 2023 M14 et vote du compte administratif 2023 M14
2. Affectation de résultat M14
3. Approbation du compte de gestion 2023 M49 et vote du compte administratif 2023 M49
4. Affectation de résultat M49
5. Fixation des taux des taxes directes locales
6. Vote du BP 2024 M57
7. Attribution des subventions 2024 aux associations
8. Tarif de l'eau 2024
9. Vote du BP 2024 M49
10. Lancement consultation aménagement cœur de village tranche 1 « Rue de l'église »
11. Convention SYADEN occupation domaine public – Parking Gournet
12. Convention SYADEN occupation domaine public – 4 Route des Pyrénées
13. Vente perception – changement de dénomination acheteur
14. Charte d'engagement « Territoires zéro chômeur de longue durée »
15. Questions diverses

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 19 février 2024. Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire salue l'arrivée de Mme Violaine UTEZA qui assure le poste de secrétaire générale en remplacement de Michèle MARRE BURGAT.

Monsieur Régis PLANEL est élu secrétaire de séance.

1 – Approbation du Compte de gestion M14 et vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Principal M14 pour l'année 2023 établi par le comptable public. Considérant que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Paul QUIEF Adjoint en charge des finances pour présenter le Compte administratif. Il donne lecture des prévisions et des réalisations des dépenses et des recettes de l'exercice 2023. Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Compte Administratif Principal						
Résultats reportés		275 748,69	2 048,93		2 048,93	275 748,69
Opérations de l'exercice	1 186 284,55	1 524 979,71	276 426,35	250 509,75	1 462 710,90	1 775 489,46
Totaux	1 186 284,55	1 800 728,40	278 475,28	250 509,75	1 464 759,83	1 775 489,46
Résultats de clôture		614 443,85	27 965,53			586 478,32
Restes à réaliser			345 401,54	74 627,58	345 401,54	74 627,58
Totaux cumulés	1 186 284,55	1 800 728,40	373 367,07	74 627,58	1 810 161,37	1 850 117,04
Résultats définitifs		614 443,85	298 739,49			315 704,36

Monsieur le Maire répond aux diverses questions qui sont posées, puis il se retire pour le vote.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif : Mme SEBILLE Marie est élue présidente de séance.

Le compte Administratif 2023 M14 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce vote qui témoigne de la confiance de l'Equipe Municipale et de la bonne gestion de la commune.

2 – Affectation des résultats M14

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion font apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 614 443,85 Euros
- un déficit d'Investissement de : 298 739,49 Euros

Constatant sur la section d'Investissement que les restes à réaliser sont :

- Dépenses : 345 401,54 Euros
- Recettes : 74 627,56 Euros

Et qu'il existe un besoin de financement sur la section d'Investissement de 298 739,49 Euros

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le BP 2024 – M57 comme suit :

- FONCTIONNEMENT RECETTE compte 002 : 315 704,36 Euros
- INVESTISSEMENT RECETTE compte 1068 : 298 739,49 Euros

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 – Approbation Compte de gestion M49 et vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget eau et assainissement M49 pour l'année 2023 établi par le comptable public. Considérant que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion.

Monsieur Jean-Paul QUIEF présente le compte administratif M49 pour l'année 2023.

Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Compte Adm. Principal						
Résultats reportés		156 669,69		127 381,49	0,00	284 051,18
Opérations de l'exercice	146 796,48	106 938,43	74 692,81	38 652,56	221 849,29	145 590,99
Totaux	146 796,48	263 608,12	74 692,81	166 034,05	221 489,29	429 642,17
Résultats de clôture		116 811,64		91 341,24		208 152,88
Restes à réaliser			91 272,04		91 272,04	0,00
Totaux cumulés	146 796,48	116 811,64	91 272,04	91 341,24	91 272,04	208 152,88
Résultats définitifs		116 811,64		69,20		116 880,84

Monsieur le Maire répond aux diverses questions qui sont posées, puis il se retire pour le vote.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif : Mme SEBILLE Marie est élue présidente de séance.

Le compte Administratif 2023 M49 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce vote.

4 – Affectation des résultats M49

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion font apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 116 811,64 Euros
- un excédent d'Investissement de : 69,20 Euros

Constatant sur la section d'Investissement que les restes à réaliser sont :

Recettes : 0,00 Euros
Dépenses : 91 272,04 Euros

et qu'il n'existe pas de besoin de financement ;

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le BP 2024 – M49 comme suit :

- FONCTIONNEMENT RECETTE compte 002 : 116 811,64 Euros
- INVESTISSEMENT RECETTE compte 001 : 69,20 Euros
- Compte 1068 : 0,00 Euros

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 – Fixation des taux des taxes directes locales

Monsieur le maire rappelle que la ville entend poursuivre son programme d'équipements au service de la population sans augmenter la pression fiscale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour 2024 comme suit :

- Foncier bâti = 69.03 %
- Foncier non bâti = 124.78 %
- Taxe d'habitation = 10.47 %

Ces taux n'ont pas augmenté depuis 2020, ils sont identiques au mandat précédent (2014-2020).

Il est à noter que les bases du Foncier bâti ont été augmentées par l'Etat de 3.57%.

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6 – Vote du BP 2024 – M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur QUIEF Jean Paul Adjoint Chargé des finances.

M. Jean-Paul QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif de la commune M57 pour l'exercice 2024 qui a été examiné au préalable par la commission des Finances.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 816 226,36	1 500 522,00
	+	+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		315 704,36
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 816 226,36	1 816 226,36

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	819 655,76	1 118 395,25
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	345 401,54	74 627,58
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	27 965,53	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT (3)		1 193 022,83	1 193 022,83

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 009 249,19	3 009 249,19
---------------------	--------------	--------------

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire souligne une rigueur dans la gestion et un investissement pour soutenir les entreprises locales.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de Budget au vote.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7 – Attribution des subventions 2024 aux associations
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'allouer comme tous les ans, une subvention aux diverses sociétés ou associations qui agissent au profit de notre commune. Compte tenu de la période actuelle, il est proposé que les subventions soient identiques à 2023.

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les montants des subventions 2023 :

ASSOCIATION	Montant attribué
Culture Education	
ASCEP (école primaire)	1 000
Coopérative Ecole Maternelle	1 000
Pitchouns Salz	150
Foyer CEG	1 500
UNSS CEG	750
Sports	
Arpal	500
Chasse	200
COC Cyclo	300
COC Pétanque	500
COC Tennis	500
COES	2 000
Culturisme	150
Gymnastique volontaire	250
Handball	300
Pêche	300
Autres Assoc Couiza	
Age vermeil	150
Amicale Anciens du COC	150
Amicale Sapeurs Pompiers	300
Fnaca	150
Jeunes pompiers	150
Orpheon	600
Assoc extérieures	
Afdaim	50
ligne ferroviaire	50
Montcapel Art	100
protection civile	1 139
Salicorne	75
Viandes pyrénées	50
un chat sans toi	1 000
Fêtes ceremonies	
Comité des fêtes	3 000
total	16 364

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - Tarif de l'eau 2024

Monsieur le Maire rappelle que le service assainissement a été transféré au SIVOM des Eaux du Limouxin depuis le 01/01/2023.

Pour l'eau, gérée par la commune avec une prestation de service de SUEZ, Monsieur le Maire propose de reconduire le tarif de l'année précédente pour la facturation de l'eau soit :

Distribution eau Potable	Euros	
Redevance eau	1,79	
Redevance prélèvement	0,03	
Organismes publics (Agence de l'Eau)		
Redevance pollution	0,28	
Total	2.10	/ m3 d'eau
Abonnement (Partie fixe)	33.00	/compteur

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

9 - Vote du BP 2024 M49

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur QUIEF Jean Paul Adjoint Chargé des finances.

M. Jean-Paul QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif de la commune M49 pour l'exercice 2024 qui a été examiné au préalable par la commission des Finances.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
	VOTES AU TITRE DU PRESENT	247 182,60	130 370,96
	BUDGET (1)		
+		+	+
E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		116 811,64
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		247 182,60	247 182,60

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1)		
	VOTES AU TITRE DU PRESENT	47 353,53	47 284,33
	BUDGET (y compris le compte 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	91 272,04	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		91 341,24
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT (3)		138 625,57	138 625,57

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		385 808,17	385 808,17
---------------------	--	------------	------------

Monsieur le Maire soumet cette proposition de Budget au vote.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

10 – Lancement marché Aménagement cœur de ville – Tranche 1 « rue de l'église »

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Christophe DIESEN qui rappelle que le Bureau d'études OPALE a été retenue pour le projet Cœur de village - Aménagement de voies dans le cadre de l'opération « Petites Villes de Demain » et qu'une consultation a été lancée par la Commune dans le but de confier les travaux d'aménagement du cœur du village – Tranche 1 « Rue de l'Église ».

La mise en concurrence des entreprises sera effectuée par voie de presse dans le journal « Le Limouxin », par affichage en Mairie du 14/03/2024 au 04/04/2024, ainsi que sur plateforme de dématérialisation des marchés

Le Conseil Municipal invité à se prononcer décide à l'unanimité d'approuver le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement du cœur du village – Tranche 1 « Rue de l'Église » et de donner mandat à Monsieur le Maire pour tout ce qui concerne la réalisation et le règlement des dépenses correspondantes.

11 - Convention SYADEN occupation domaine public – Rue du 26 septembre 1992

Monsieur le Maire expose que le SYADEN a adressé un projet de convention de mise à disposition de terrains communaux dans le cadre du programme « Très Haut Débit » sur le département de l'Aude.

Il donne lecture de cette convention qui a pour objet de définir les conditions par lesquelles le SYADEN est autorisé à :

- occuper le domaine public de la commune (rue du 26 septembre 1992)
- accueillir et faire exploiter le local technique par un opérateur exploitant ou un délégataire
- accueillir sur le site les équipements techniques d'opérateurs tiers, ceci aux fins de limiter le nombre de locaux techniques et de préserver l'intégrité du paysage.

Le Conseil Municipal invité à délibérer approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

12 - Convention SYADEN occupation domaine public – 4, route des Pyrénées

Monsieur le Maire expose que le SYADEN a adressé un projet de convention de mise à disposition de terrains communaux dans le cadre du programme « Très Haut Débit » sur le département de l'Aude.

Il donne lecture de cette convention qui a pour objet de définir les conditions par lesquelles le SYADEN est autorisé à :

- occuper le domaine public de la commune (4, route des Pyrénées)
- accueillir et faire exploiter le local technique par un opérateur exploitant ou un délégataire
- accueillir sur le site les équipements techniques d'opérateurs tiers, ceci aux fins de limiter le nombre de locaux techniques et de préserver l'intégrité du paysage.

Le Conseil Municipal invité à délibérer approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

13 – Vente du bâtiment la perception à la SCI DE LA PERCEPTION

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 27/11/2023, il a été décidé de vendre le bâtiment AL71 – 1 rue du Stade à Mr et Mme DELECOURT Jean Philippe pour 130 000€.

Il a été signé un compromis à la date du 4 mars 2024 et dans ce compromis, les acquéreurs pouvaient substituer dans l'achat une SCI dont Mr et Mme DELECOURT Jean Philippe en seraient les gérants fondateurs.

Mr et Mme DELECOURT Jean Philippe ont créé la SCI DE LA PERCEPTION, il convient de délibérer à nouveau pour la vente à la SCI

Le conseil municipal accepte de vendre le bien à la SCI DE LA PERCEPTION pour la somme de **130 000 Euros** et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente et tout document se rapportant à cette affaire.

14 – Charte d'engagement « Territoires zéro chômeur de longue durée »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie SEBILLE qui est référente sur le dossier. Elle explique la mise en place de l'opération "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée". Pour participer à cette opération, la commune doit au préalable signer une charte d'engagement avec l'association "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée". Madame SEBILLE donne lecture de la charte d'engagement et précise qu'elle est totalement gratuite.

Le Conseil Municipal invité à délibérer approuve à l'unanimité cette charte et autorise Monsieur le Maire à la signer.

15– Questions diverses

1 – VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIDP) a vocation à financer des projets dédiés à la vidéoprotection de la voie publique

Les implantations envisagées doivent s'intégrer dans un ensemble d'actions visant la lutte contre la délinquance par référence aux usages permis par la loi (protection des lieux exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants), validés par les responsables locaux de la sécurité publique (gendarmerie) au cours de l'instruction.

Pour améliorer notre dispositif, le montant prévisionnel des travaux élaborés conjointement avec la gendarmerie est estimé à **21 885 € HT** et le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention FIDP : 50% soit 10 942.50 € HT
- Fonds Propres de la commune : 50% soit 10 942.50 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de demander au FIDP une subvention pour la réalisation de cette opération.

2- LES ELECTIONS EUROPEENNES

Elles se dérouleront le 9 juin 2024. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'être présents dans la mesure du possible, afin d'assurer les permanences au bureau de vote.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à saluer le départ à la retraite de Mme Michèle MARRE BURGAT autour d'un moment de convivialité.

Vu le Maire
Jacques HORTALA

